



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

PROTOCOLE SANITAIRE **ACCUEIL DANS NOS FORMATIONS**

MISE À JOUR DU 19/08/2021



AVERTISSEMENT

Ce protocole a été rédigé dans le but de :

- Protéger les stagiaires accueillis durant nos actions de formations.
- Protéger nos salariés.
- Lutter contre la propagation de la COVID-19.

Ce protocole a été rédigé sur la base des informations disponibles au 09 août 2021 auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé.

PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

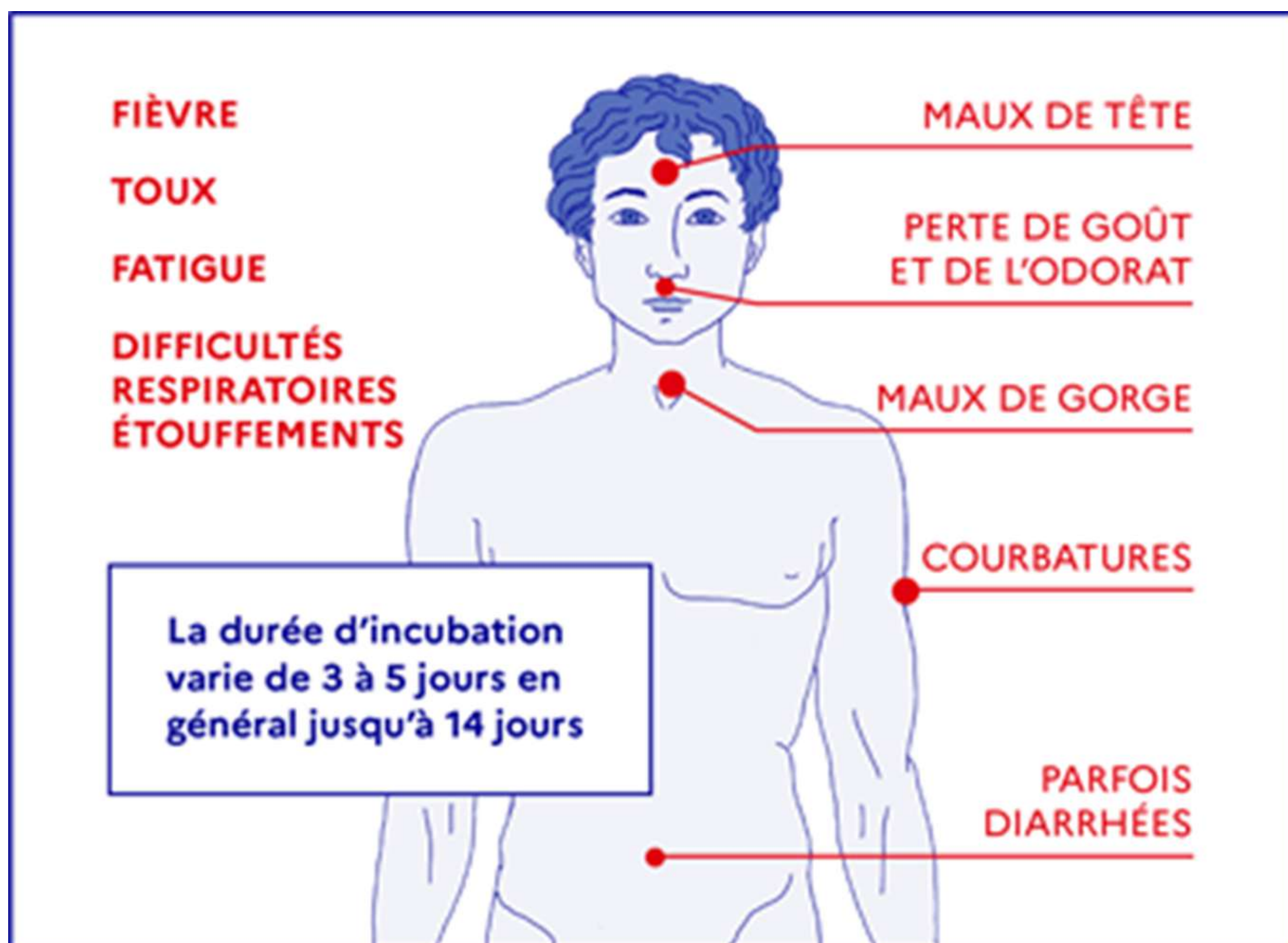
RAPPEL DES SIGNES D'INFECTION	3
RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES	4
PROTOCOLE D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN FORMATION À LA FÉDÉRATION	5
PRISE EN CHARGE D'UN STAGIAIRE SYMPTOMATIQUE À LA FÉDÉRATION	7
AFFICHES EXPLICATIVES	8



PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

RAPPEL DES SIGNES D'INFECTION



PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Aérer les pièces
le plus souvent possible



Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres



Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée



Limiter au maximum
ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



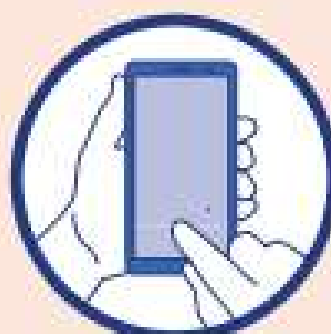
Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Éviter de se toucher le
visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

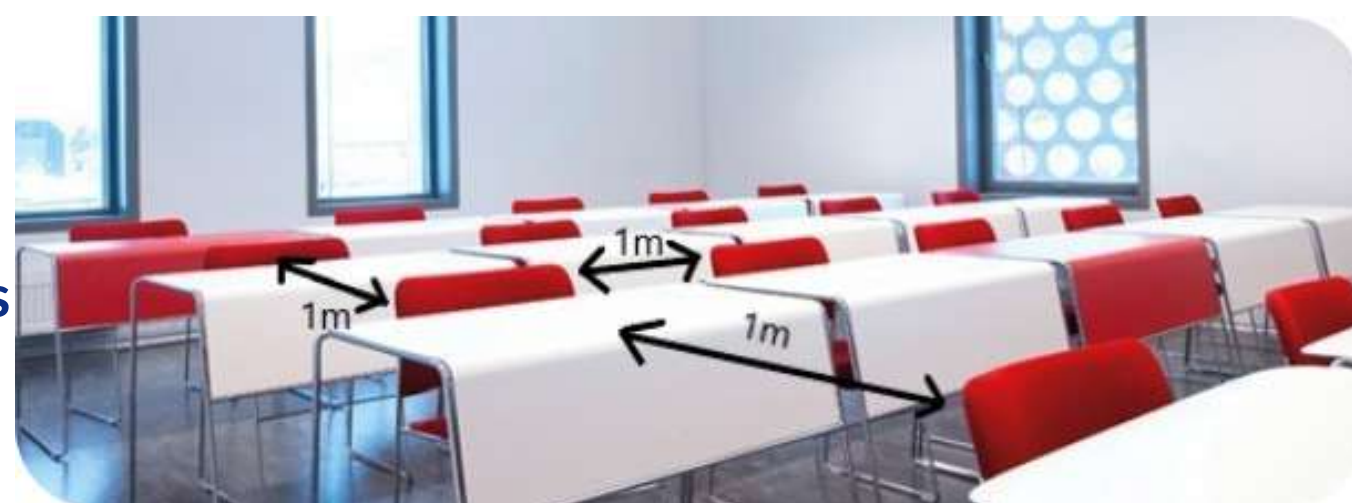
PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN FORMATION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTS POUR TOUS

La procédure suivante est mise en place sur tous nos sites de formation :

1. Définir le lieu de formation, s'assurer de son ouverture, vérifier que sa localisation ne mette pas en danger les stagiaires (transports en commun, emplacement géographique, superficie, structure urbaine, etc...).
2. Pour chaque lieu de formation, se reporter au protocole sanitaire spécifique rédigé par la direction des locaux. Les mesures suivantes devront systématiquement y être vérifiées :
 - Le personnel est équipé d'éléments de protection.
 - Un marquage au sol est mis en place, avec une circulation différée pour les entrées et les sorties.
 - Les gestes barrières doivent être disposés pour information à l'accueil, dans les couloirs, les espaces communs et les étages.
 - Le site est doté de sanitaires. Ils seront limités à 2 personnes maximum et équipés d'un lavabo, de savon liquide et d'essuie mains jetables.
 - Il est demandé (affichage ou personnel d'accueil) aux usagers de systématiquement porter un masque et de se désinfecter les mains à leur arrivée.
 - Les ascenseurs ne peuvent être empruntés que par 2 personnes maximum.
3. Préparer la salle :
 - Définir le nombre de personnes pouvant être accueillies.
 - Prévoir le placement des personnes permettant de respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre par rapport à toute autre personne.
Une jauge peut être définie précisant le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans un même espace clos (à titre indicatif, un paramétrage de la jauge à 4 m² par personne permet de garantir une distance d'au moins un mètre autour de chaque personne.)
 - Aérer la salle.
 - Désinfecter toutes les zones de contact en arrivant et en quittant la salle.
4. Préciser sur la convocation envoyée aux stagiaires en amont de venir en formation avec :
 - Deux masques pour la journée.
 - Une solution hydro-alcoolique.
 - Son propre matériel de prise de notes et de pratique d'activités physiques. Aucun prêt de matériel ne sera autorisé à moins d'avoir été désinfecté soigneusement.



PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

5. Dans les salles de formation, mettre systématiquement à disposition des stagiaires :
 - Une solution hydro alcoolique,
 - Des masques pour les stagiaires qui n'en auraient pas.
 - Une poubelle doit être prévue pour jeter les masques usagés.
6. Rappeler systématiquement les gestes barrières en début de formation.
7. Se laver les mains en arrivant dans la salle, toutes les heures au minimum et en partant du site.
8. Si une personne présente des symptômes correspondants à la COVID 19, se reporter à la fiche « Prise en charge d'un stagiaire symptomatique à la Fédération Française Sports pour Tous ».



En cas de regain de l'épidémie rendant impossible les formations en présentiel, la tenue des formations à distance (sous forme de visioconférence) sera systématiquement envisagée, pour tout ou partie de la formation.

Dans le cas où il n'est pas possible de proposer une solution virtuelle, la formation sera reportée.



Ce protocole est susceptible d'être modifié selon les mesures en vigueur émises par le gouvernement.

PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

Socle de règles en vigueur au 9 août 2021

MESURES D'HYGIENE

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade

AERATION – VENTILATION

- Aérer régulièrement les pièces fermées par une ventilation mécanique ou naturelle (le HCSP recommande d'aérer durant quelques minutes au minimum toutes les heures) ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation régulièrement vérifié et conforme à la réglementation

DISTANCIATION PHYSIQUE ET PORT DU MASQUE

- Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés
- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre
- Porter la distanciation à deux mètres lorsque le masque ne peut être porté, par exemple dans les situations prévues dans les questions/réponses du ministère du travail (mentionné p 77), ainsi que dans les espaces extérieurs

VACCINATION OBLIGATOIRE ET PASS SANITAIRE

- A compter du 9 août 2021, les personnels des établissements de soins, médicaux sociaux et sociaux listés à [l'article 12 de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire du 5 août 2021](#) devront obligatoirement être vaccinés. Des aménagements sont prévus jusqu'au 15 octobre (pour plus de précision se référer au chapitre V).
- A compter du 30 août 2021, les personnels intervenant dans les lieux, établissements, services ou événements listés à [l'article 1 de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire du 5 août 2021](#) doivent présenter un « pass sanitaire » (pour plus de précision se référer au chapitre VI)

AUTRES RECOMMANDATIONS (cf. annexe 2)

- Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur
- Rester chez soi si le salarié est cas contact ou en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)
- En cas de personne symptomatique sur le lieu de travail, mettre en place le protocole prévu au chapitre VII
- Auto-surveillance par les salariés de leur température : un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures ne peut avoir de caractère obligatoire. Cependant, toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre avant de partir travailler et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19
- Favoriser la vaccination des salariés y compris sur le temps de travail (chapitre V).

PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

LA VACCINATION

Les salariés, employeurs et stagiaires sont encouragés à se faire vacciner dans le cadre de la stratégie vaccinale définie par les autorités sanitaires.

AUTORISATION D'ABSENCE POUR SE RENDRE AUX RENDEZ-VOUS LIÉS AUX VACCINATIONS CONTRE LA COVID-19 :

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire au 5 août 2021 prévoit que ces absences sont de droit pour les salariés et stagiaires et n'entraînent aucune diminution de la rémunération et sont assimilées à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis par les intéressés au titre de leur ancienneté.

Le salarié est invité à se rapprocher de son employeur afin de déterminer la meilleure manière d'organiser son absence. Concernant les stagiaires, ils sont invités à se rapprocher :

- Du coordonnateur de formation pour la partie en centre,
- Du représentant légal de la structure d'accueil pour la partie en entreprise.

La loi prévoit également que cette autorisation peut être accordée au salarié qui souhaite accompagner un mineur ou un majeur protégé dont il a la charge pour se faire vacciner.

PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

PRISE EN CHARGE D'UN STAGIAIRE SYMPTOMATIQUE

En présence d'un stagiaire symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté pour respirer, parler ou avaler, perte du goût et/ou de l'odorat), il sera procédé comme suit :

- Le stagiaire ne pourra pas suivre la journée de formation.
- Le stagiaire sera isolé dans une pièce séparée en appliquant strictement les gestes barrières pour l'accompagner (distance minimum de 1 mètre et port d'un masque).
- Un professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid ou le référent Covid, selon l'organisation locale sera mobilisé. Lui fournir un masque avant son intervention.
- Le stagiaire symptomatique devra appliquer les gestes barrières avec un rappel fait en cas de besoin et devra continuer de porter son masque.
- Une recherche de signe de gravité sera effectuée. En l'absence de signe de gravité, le stagiaire devra contacter son médecin traitant pour avis médical. En cas de signe de gravité le SAMU sera appelé immédiatement. L'accueil des secours sera préparé, le stagiaire sera encadré et surveillé le temps de l'arrivée des secours.
- Si une capacité de dépistage par test antigénique existe dans l'entreprise, un test peut être réalisé immédiatement par un professionnel autorisé. En l'absence d'une possibilité de réaliser le test sur site, la personne doit être invitée à réaliser un test diagnostique le plus rapidement possible, idéalement le jour même.
- La famille du stagiaire sera appelée si besoin.
- La place en formation du stagiaire sera désinfectée et un suivi des autres stagiaires sera mis en place.
- Si un cas de COVID-19 est confirmé, une information sera immédiatement faite à l'ensemble des stagiaires pour une prise en charge médicale.



PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021



COVID-19

**ICI, LE MASQUE
EST OBLIGATOIRE**



**Ensemble,
faisons bloc contre le coronavirus.**

W-0331-001-2003 17 juillet 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver
les mains



2 Mettre les élastiques
derrière
les oreilles

OU



Nouer les lacets
derrière
la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, abaisser
le masque en dessous
du menton et ne plus
le toucher

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques



2 Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter

OU



s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min



3 Bien se laver
les mains
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**




PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021










COVID-19


ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?


 **30**
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

-  Frottez-vous les mains, paume contre paume
-  Lavez le dos des mains
-  Lavez entre les doigts
-  Frottez le dessus des doigts
-  Lavez les pouces
-  Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
-  Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)

 **0 800 130 000**
(toll-free)

W-0311-001-2003 - 27 mars 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

QUE FAIRE DÈS LES PREMIERS SIGNES ?

Si vous avez de la fièvre, de la toux, mal à la gorge,
le nez qui coule ou une perte du goût et de l'odorat :



Consultez rapidement
votre médecin pour qu'il décide
si vous devez être testé



En attendant les résultats,
restez chez vous et évitez tout contact

W-0327-001-2003 - 19 mai 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

PROTOCOLE SANITAIRE

MISE À JOUR LE 19/08/2021

CONTACT

Fédération Française Sports pour Tous
12, place Georges Pompidou
93 160 Noisy-Le-Grand

01 41 67 50 70

- formations@sportspourtous.org